

Normes sur les mémoires à la maîtrise en sexologie

- le Comité de programmes encourage la rédaction de mémoires par article;
- les mémoires doivent respecter le format institutionnel proposé (le Guide Bouthat a été remplacé par le guide suivant : le Guide <http://www.guidemt.uqam.ca/>); dans le cas des mémoires par article, l'article doit respecter le style de la revue, mais le reste du mémoire doit respecter les normes institutionnelles;
- les mémoires théoriques ou empiriques en recherche qualitative doivent compter environ 80 pages, dont la section Résultats (le cas échéant) comptent pour 20-30 pages (ou un article respectant les normes de la revue à la quelle il a été soumis, le cas échéant), excluant les annexes;
- les mémoires empiriques en recherche quantitative doivent compter environ 60 pages, dont la section Résultats comptent pour 15-20 pages (ou un article respectant les normes de la revue à la quelle il a été soumis, le cas échéant), excluant les annexes;
- le délai imparti pour évaluer un mémoire est désormais de deux mois;

Suite à des plaintes répétées d'évaluatrices, évaluateurs concernant la longueur des documents soumis à leur évaluation, la direction du programme n'autorisera plus le dépôt de mémoires qui s'écartent significativement des normes relatives au nombre de pages recommandées.